

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS POUR LES ENFANTS DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Égalité des genres Vue d'ensemble



© UNICEF/UNI363289/Tremeau

Des engagements et critères de référence en matière d'égalité des genres sont intégrés pour la première fois dans les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire 2020. Les [Principaux engagements pour les enfants de l'UNICEF](#) forment un cadre mondial qui guide l'action humanitaire de l'organisation. L'ensemble des bureaux de pays appliquent les principes de ce cadre afin de mettre en œuvre des interventions humanitaires de qualité et équitables.

Quels sont les engagements et les critères de référence de l'UNICEF en lien avec l'égalité des genres ?

Les actions de l'UNICEF sont guidées par la compréhension selon laquelle les contextes humanitaires peuvent exacerber les inégalités de genre préexistantes, mais peuvent aussi constituer une **occasion de mettre en œuvre des changements transformateurs**. Dans cette idée, en plus d'intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des

Principaux engagements pour les enfants en tant que principe institutionnel en matière de responsabilité collective et de résultats stratégiques, l'organisation a élaboré les trois principaux engagements suivants afin de stimuler et d'accélérer ses efforts de plaidoyer, de coordination et de programmation.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Les enfants, les adolescents et leur communauté bénéficient de programmes et services tenant compte du genre.

ENGAGEMENTS

1. Mettre fin à la violence basée sur le genre (VBG)

Les programmes visent la prévention et l'atténuation des risques de VBG¹ pour tous², l'accent étant mis sur la sécurité et la résilience des filles et des femmes.

CRITÈRES DE RÉFÉRENCE

Les programmes de l'UNICEF sont composés de mesures de qualité qui visent à réduire les risques de VBG : **collaboration avec des acteurs et mécanismes de coordination en matière de VBG**, équipement et formation de tous les secteurs sur les services de VBG disponibles et les procédures d'orientation des personnes survivantes.

- 1.1 Les programmes sont conçus pour prévenir et atténuer les risques de VBG ;
- 1.2 Un système de coordination avec les acteurs de la VBG est en place et garantit la prise en compte transversale de la VBG dans tous les secteurs ;
- 1.3 Le personnel et les travailleurs de première ligne de tous les secteurs sont formés et disposent d'informations sur les services de prise en charge de la VBG disponibles et les procédures d'orientation destinées aux personnes survivantes de la VBG.

¹ Les programmes globaux relatifs à la VBG intègrent la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des personnes survivantes. Cet engagement renforce la nécessité de mettre en place des programmes multisectoriels de qualité dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des risques, qui accusent un certain retard par rapport aux services de prise en charge. Voir Domaine de responsabilité VBG, *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*, 2019.

² La VBG, y compris la violence sexuelle, est indifférente au genre et à l'âge. Les taux de VBG, déclarés ou non, sont cependant beaucoup plus élevés en ce qui concerne les filles et les femmes. Conformément aux orientations de l'UNICEF en matière de programmation, une démarche volontaire de programmation avec et pour les filles et les femmes doit être privilégiée, parallèlement à la participation des garçons et des hommes.

EXEMPLES D'INDICATEURS

- Pourcentage de projets financés par l'UNICEF ou d'accords avec des partenaires d'exécution comportant des données probantes d'intégration de mesures d'atténuation des risques de VBG ;
- Nombre de pays identifiant une riposte programmatique propre à la VBG dans l'Action humanitaire pour les enfants/Rapports de situation.

2. Participation communautaire et redevabilité envers les filles et les femmes touchées

Les adolescentes, les femmes, ainsi que les organisations qui les représentent, participent activement à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

- 2.1 Les organisations qui représentent les adolescentes, les droits des femmes et les jeunes participent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes ;
- 2.2 Les femmes et les adolescentes sont représentées de façon équitable au sein des dispositifs communautaires de retour d'informations et de traitement des plaintes ;
- 2.3 Les hommes et les garçons sont mobilisés pour soutenir et promouvoir l'égalité des genres, ainsi que les droits et la participation des femmes et des filles.

EXEMPLES D'INDICATEURS

- Nombre de programmes élaborés et mis en œuvre incluant la participation de groupes de défense des droits des femmes, des adolescentes et des jeunes
- Pourcentage de programmes et projets pour lesquels les femmes et les filles participent à l'élaboration, la planification et le suivi

3. Programmation tenant compte du genre, axée notamment sur la prise en charge des adolescentes

Les analyses, les estimations des besoins, les programmes et un environnement favorable (par exemple, partenariats, communication) répondent aux besoins et aux expériences spécifiques des filles, des femmes, des garçons et des hommes.

- 3.1 Une analyse des questions de genre adaptée au contexte éclaire la conception et la mise en œuvre des programmes dans tous les secteurs ;
- 3.2 Les dispositifs de planification, de suivi, d'évaluation des programmes et de communication de l'information incluent des données ventilées par sexe et par âge, ainsi que des indicateurs stratégiques sensibles au genre, conformément au [Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes](#) ;
- 3.3 Les programmes encouragent volontairement des comportements positifs et un changement social en faveur de l'égalité des genres, notamment en favorisant l'autonomie des adolescentes ;
- 3.4 Les programmes et services fournis et/ou soutenus tiennent compte du genre, favorisent l'émergence d'un environnement favorable et répondent aux besoins variés des filles, des garçons, des hommes et des femmes.

EXEMPLES D'INDICATEURS

- Nombre d'analyses de pays concernés par l'action humanitaire pour les enfants s'appuyant sur une analyse approfondie de la dimension de genre et l'utilisation de données relatives au genre ;
- Pourcentage de pays intégrant des indicateurs ventilés par sexe et âge et des indicateurs stratégiques sur le genre.



© UNICEF/UNI236382/Noorani

D'autres points de référence des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire surveilleront également les progrès en matière d'égalité des genres au moyen d'indicateurs spécifiques, notamment :

- **Éducation** : nombre de filles bénéficiant d'interventions ciblant les filles
- **EAH** : nombre de filles et de femmes ayant accès à des services de gestion de l'hygiène menstruelle
- **Politique sociale** : nombre de ménages dirigés par une femme qui reçoivent des transferts en espèces à des fins humanitaires